Interventions du Groupe « Lorient en Commun »

pour le Conseil Municipal du 01/07/2021

Les éléments fournis ici sont ceux prévus en amont du Conseil Municipal, en fonction des débats ceux-ci peuvent être adaptés « seul le prononcé fait foi »

Question orale : Changement de prénom

(F. GOURLAY)

Monsieur le Maire, chers collègues,

À deux jours de la première Marche des Fiertés LGBTQIA+ organisée à Lorient, nous aimerions attirer votre attention sur la problématique du changement de prénom des personnes transgenres en mairie.

Pour rappel, la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle, entrée en vigueur en 2017, a réécrit en ce sens l'article 60 du Code civil :

« Toute personne peut demander à l'officier de l'état civil à changer de prénom. La demande est remise à l'officier de l'état civil du lieu de résidence ou du lieu où l'acte de naissance a été dressé. (...) La décision de changement de prénom est inscrite sur le registre de l'état civil. »

Cette procédure déjudiciarisée de changement de prénom en mairie rencontre un écho particulier auprès des personnes transgenres, à quelque stade de leur transition personnelle, qu'il y ait ensuite ou pas une procédure de changement de mention de sexe à l'état-civil.

Cette démarche en théorie simplifiée peut dans les faits se révéler pénible et infructueuse pour la personne concernée qui se heurte trop souvent à une mauvaise application des dispositions prévues par la loi ou encore à un accueil inadapté voire irrespectueux, soit à cause d'une méconnaissance des droits ouverts en 2017, soit hélas à cause de la transphobie.

- Pourriez-vous nous faire un état des lieux de la situation dans nos services d'état civil vis-à-vis de cette question ?
- Combien de dossiers de demande de changement de prénom ont-ils été déposés avec pour motif la transidentité ?
- Combien d'entre eux ont mené à une décision favorable ? Combien ont été renvoyés au procureur ?
- En outre, avez-vous connaissance de problèmes quant au traitement des dossiers concernés ou à l'accueil des personnes trans dans ce cadre ?
- Envisagez-vous de former les personnels sur cette thématique ?

Si c'est le cas, nous nous tenons à disposition pour apporter notre contribution attentive à ces démarches de formation, dans un esprit constructif et positif, afin d'œuvrer ensemble à l'amélioration du quotidien de tous les administrés de notre ville, sans exception.

Je vous remercie pour votre attention sur ce sujet touchant certes à l'intime pour les personnes concernées, mais qui est aussi révélateur d'une volonté politique de veiller à ce que chaque lorientais ou lorientaise puisse accéder sereinement au plein exercice de ses droits.

0-3 - Délégation à M. le Maire de pouvoirs du Conseil Municipal - Compte rendu

Question sur les adhésions/subventions concernant la diffusion et le rayonnement de l'art contemporain

(Delphine ALEXANDRE)

Monsieur le Maire, chers collègues,

La délégation à Mr Le Maire fait apparaître plusieurs adhésions et cotisations à des associations et nous y sommes favorables.

Nous notons notamment l'adhésion au réseau Art Contemporain en Bretagne et c'est une avancée pour faire intégrer -enfin - la Galerie du Faouëdic notamment, mais la Ville de Lorient, plus généralement, dans les circuits de l'art contemporain. Cela devrait contribuer à valoriser l'excellent travail de la galerie du Faouëdic, trop peu visible.

Pour autant, il semblerait intéressant d'identifier et d'intégrer davantage de réseaux porteurs dans ce domaine de l'art contemporain pour recolter les fruits d'un enseignement supérieur d'art dans notre ville (Eesab). Il en va de l'accompagnement à la professionnalisation et de la bonne diffusion des artistes ainsi formés, mais aussi de faire rayonner les artistes à la renommée régionale et nationale, issue de notre Ville, sur celle-ci.

Parmi les réseaux que nous pouvons vous suggérer, notamment au regard des prorogations de conventions de mise à dispositions d'ateliers inscrites au bordereau, figure le réseau Art en résidence, qui pourrait, par exemple, permettre d'asseoir et de développer davantage la pratique des résidences d'artistes communales, comme pépinières des jeunes diplômés de l'Eesab.

Réseaux et possibilités d'ateliers/résidences constituent en effet deux leviers importants pour prolonger, valoriser le parcours de nos étudiants de l'Eesab

Nous souhaitons qu'une réflexion globale et approfondie soit portée sur le sujet afin de valoriser les outils exceptionnels dont nous disposons sur le territoire, à savoir la galerie du Faouëdic et l'Eesab.

Je vous remercie.

3-2- Schéma d'Aménagement Lumière Evolution vers une extinction partielle de l'éclairage public

(Gael BRIAND)

Monsieur le Maire,

Très courte intervention pour dire globalement notre approbation de ce bordereau. Cette expérimentation va dans le sens d'une économie d'énergie appréciable. L'aspect financier est évidemment intéressant pour notre commune, mais rappelons que la pollution lumineuse a aussi un fort impact sur la faune nocturne et qu'à ce titre, elle participe positivement à leur préservation. Peut-être pourrait-on discuter de l'amplitude horaire, mais justement, une expérimentation sert à expérimenter et nous ferons le point à l'issue de celle-ci.

Une seule question : ayant moi-même éteint des enseignes lumineuses quand j'étais adolescent dans un collectif informel appelé « le clan du néon » (et oui !), j'attire votre attention sur ces commerces, banques et grandes surfaces qui laissent leurs devantures ou enseignes allumées toute la nuit. Il y a peut-être là à établir une charte pour être cohérent avec la décision adoptée ce soir ?

3-7 - ZAC du Péristyle Cession foncière au groupe GIBOIRE pour la réalisation d'un programme mixte

(Delphine ALEXANDRE)

Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce bordereau nous interpelle. En effet, le projet ne comprend que 6 logements en locatif social soit 9% du programme. Nous n'avons pas eu accès au programme global, cependant, en recoupant avec les éléments antérieurement transmis, il apparaissait que le taux était de 20% dans le deuxième bâtiment et de 50% dans le premier, avec 19 logements sociaux sur les 38 compris dans le projet. La part du logement social diminue donc très sensiblement au fil de l'avancée du projet. Ce constat appelle une question et deux réflexions :

Pouvez-vous nous donner quelques éléments quant à la génèse de ce programme ? Comment se fait-il qu'on observe une telle diminution de la part de logements sociaux au fur et à mesure de l'avancée du projet ?

Ensuite, il nous semblait que nous étions d'accord quant à l'importance de la mixité sociale qui offre une réponse à d'importants enjeux de société que nous connaissons tous. La diminution de cette part de logements sociaux ne semble pas de nature à répondre à ces enjeux. Nous attendions une politique volontariste et exemplaire sur le foncier public. Nous souhaitons que tous les lorientais puissent avoir accès à tous les quartiers. Comment vous positionnez-vous sur le sujet ?

Enfin, je veux rappeler ici quelques éléments du PLH, qui, normalement, sont censés nous orienter dans l'élaboration de nos projets de construction.

Je cite:

- "la demande en logements est en augmentation"
- "on constate des retards de production pour compenser les démolitions HLM",
- "il est très probable que la tension de la demande de logements sociaux déjà forte actuellement se renforce dans les prochaines années".

Les projets tels que celui présenté ne semblent pas de nature à répondre aux orientations à mettre en œuvre si l'on s'appuie sur le bilan du PLH.

Quelles sont les orientations politiques globales soutenez-vous, en terme de logement ? Et quelles déclinaisons programmatiques en faites-vous ?

Je vous remercie.

3-10 SITE DE L'ORIENTIS - IMMEUBLE ASTREE - ACQUISITION D'UN PLATEAU DE BUREAUX AUPRES DE LA SCI DHL

(Delphine ALEXANDRE)

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous acquérons des plateaux de bureaux, visant à répondre à l'installation d'associations, de services de la Ville, mais également au relogement des syndicats qui avaient dû quitter brutalement leur immeuble en décembre dernier.

Les syndicats avaient exprimé leur souhait d'une augmentation de leurs surfaces. Sur ce point, la ville a répondu favorablement à leurs attentes et nous en sommes satisfaits.

En revanche, les travaux d'adaptations de locaux transitoires peinent à avancer et la reprise des activités syndicales s'en trouve sensiblement affectée : abattage de cloison et câblage informatique devaient constituer des aménagements mineurs mais n'ont toujours pas été réalisés.

Par ailleurs, les syndicats n'ont jamais eu accès à leurs futurs locaux qui, eux aussi, sont susceptibles de générer quelques travaux d'aménagements. Il nous paraît important que les syndicats puissent vérifier la fonctionnalité de leurs futurs lieux de travail, de façon à pouvoir anticiper d'éventuels aménagements, les effectuer durant l'été, de façon à qu'ils puissent reprendre une pleine activité à la rentrée de septembre, dans de bonnes conditions.

Dans un contexte social tendu, donner les moyens aux syndicats de fonctionner normalement, c'est respecter le fonctionnement de la démocratie. L'état de délabrement des anciens locaux des syndicats ne vous est pas imputable et vous avez géré au mieux cette affaire dans les contraintes posées. En revanche, nous souhaitons que vous puissiez vous porter garant d'une rentrée syndicale sereine et effective en septembre.

Je vous remercie.